



CRITERES DE SELECTION LRBA



CHAMPIONNATS DU MONDE U20 NAIROBI (KEN) – 07 AU 12 JUILLET 2020

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 15 mars 2020 et le 28 juin 2020 inclus.

Hommes	Discipline	Dames
10.41	100m	11.56
20.90	200m	23.56
46.47	400m	52.94
1:49.06	800m	2:05.75
3:44.88	1500m	4:20.22
8:14.00	3000m	9:25.00
14:12.00	5000m	16:33.89
9:02.88	3000m steeple	10:29.42
13.67	110mH/100mH	13.59
51.27	400mH	58.53
43:40.00	10km marche	49:08.44
2m16	Hauteur	1m82
5m12	Perche	4m07
7m63	Longueur	6m28
15m84	Triple	13m13
18m98	Poids	14m95
57m92	Disque	50m92
70m10	Marteau	60m02
69m50	Javelot	52m51
7100	Decathlon/Heptathlon	5350
39.99	4 x 100m	45.26
3:09.39	4 x 400m	3:36.50

Remarques générales

Les athlètes nés en 2001 et 2002 rentrent en ligne de compte pour la sélection.

Maximum 2 athlètes par épreuve. S'il y a plus de 2 athlètes qui réalisent les critères, ce sont les 2 meilleurs qui seront sélectionnés.

Les performances réalisées dans des **épreuves mixtes** sur piste ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la règle 147 des Règles techniques de World Athletics, les performances réalisées dans l'épreuve du 5000m peuvent être acceptées s'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes d'un ou des deux sexes en compétition pour justifier le déroulement de courses séparées. Il ne faut pas non plus qu'un athlète ne donne l'allure ou n'assiste un ou des athlètes du sexe opposé. Pour la marche, toutes les performances seront acceptées.

Pour les relais 4x400m, une équipe peut être sélectionnée sur base de l'addition des 4 temps individuels. Dans ce cas, le critère de sélection sera pour les hommes 3:11.39 et pour les dames 3:38.50.

La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor, qui s'est déroulée pendant la période de sélection (15/3/2020 au 28/6/2020), ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.

Critères généraux communs à toutes sélections

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de WORLD ATHLETICS peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

Etat de forme

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.